

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 NOVEMBRE 2018

Etaient présents :

SIMONNET Louis, JAY Karen, VACHER Thierry, PREBET Marc, BARALON Dominique, GERENTON Sébastien, JAMET Nathalie, POULY Sarah, VILLATTE Sandrine.

Absents excusés :

BERNABE André-Philippe
CASSAN Isabelle pouvoir donné à JAY Karen

Absents :

FRUCHARD Yves
NAVE Christophe
PICHON Cécile

Il a été procédé à la délibération concernant le transfert de compétence eau et assainissement à la CCMVR, le rapport d'activité 2017 de la CCMVR, la redevance d'occupation du domaine public communal par GRTgaz, la convention d'organisation des transports scolaires, les certificats d'économie d'énergie (convention C.A.U.E), la convention de participation risque prévoyance du CDG 43, le plan de financement de l'Ecole Numérique Innovante et Ruralité (E.N.I.R), la demande d'aide de la FNACA, la dénomination et la mise à jour des voies communales et les questions diverses.

1 – Transfert de compétence eau et assainissement à la CCMVR

La loi du 3 août 2018 permet aux communes d'une communauté de communes n'exerçant pas les compétences eau et assainissement de s'opposer au transfert obligatoire de ces compétences. Après discussion et rappel que le service eau et assainissement fonctionne bien et que les tarifs restent raisonnables, **le conseil a décidé à l'unanimité un statu quo et de conserver la compétence communale concernant ce service.**

2 – Rapport d'activités 2017 et compte administratif CCMVR 2017

La CCMVR a communiqué aux communes le rapport d'activités 2017 et la présentation du compte administratif :

- Résultat de clôture en fonctionnement : 2.055.196,97 euros
- Résultat de clôture en investissement : 1.057.404,88 euros

Le CA 2017 comprend également 11 budgets annexes

Le conseil a pris connaissance de ces informations

3 – GRTgaz : redevance d'occupation du domaine public communal

Les communes sont autorisées à mettre en place un régime de redevances pour occupation provisoire de leur domaine public par les ouvrages de transport de gaz naturel.

Concernant la commune de LES VILLETES, la longueur totale de la canalisation de transport de gaz naturel est de 1761 mètres. Ainsi, il sera demandé à GRTgaz la somme de 129,52 euros.

Le conseil s'est prononcé favorablement et à l'unanimité pour le recouvrement de cette redevance.

4 – Avenant n°1 à la convention pour la gestion de l'entretien des ZAE transférées

Une convention de coopération pour l'entretien des ZAE transférées (remboursement aux communes des frais de fonctionnement des ZAE transférées) a été validée. Une erreur de date s'était glissée dans l'article 7 de la convention (effet au 1^{er} juillet 2017) ce qui pose problème pour rembourser aux communes la totalité de l'année 2017.

Proposition est faite de modifier l'article comme suit : « La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017 »

Le conseil s'est prononcé favorablement et à l'unanimité pour la modification de la clause.

5 – Convention d'organisation transport scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région est compétente sur les transports scolaires et a consenti une délégation au Département jusqu'au 31 décembre 2022. Après une première année de transition, un nouveau schéma d'organisation pour le transport scolaire a été mis en place à la rentrée 2018. Cette nouvelle disposition nécessite la signature d'une convention tripartite avec l'organisation suivante :

- La Région en tant qu'autorité organisatrice
- Le Département en tant que coordinateur
- La Commune en tant qu'autorité organisatrice de 2nd rang (accompagnement et informations des familles, délivrance de la carte de transport, recensement des besoins, paiement des transporteurs, facturation auprès des familles)

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention tripartite.

6 – Certificat d'économie d'énergie : convention C.A.U.E

Monsieur le Maire a exposé l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune signe une convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Loire concernant la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. En effet, dans ce cadre et à la suite de travaux d'Economie d'Energie (isolation, changement des menuiseries...) réalisés dans les bâtiments communaux, les communes peuvent bénéficier d'aides du département.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

7 – Convention de participation risque prévoyance avec le CDG 43

La commune a donné mandat en début d'année au CDG pour une consultation concernant le contrat de protection sociale complémentaire, la consultation ayant pour but d'améliorer les conditions tarifaires actuelles.

Le conseil s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur :

- **L'adhésion à la convention de participation négociée par le CDG 43**
- **Le montant de la participation employeur**
- **L'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de participation**

8 – Plan de financement E.N.I.R

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation, le ministère de l'Education nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales inscrites sur la liste préfectorale des communes rurales de leur département peuvent déposer un dossier d'appel à projet.

Dans ce cadre, chaque école a fait parvenir un dossier avec les devis suivants :

- Ecole Publique : 11.698,74 euros (acquisition kit robots, 5 ordinateurs, 3 ordinateurs portables, remplacement des ordinateurs volés, 5 stations d'accueil et frais de matériel et d'installation s'y rapportant)
- Ecole Privée : 4.929,60 euros (acquisition écran interactif, un ordinateur portable et frais de matériel et d'installation s'y rapportant)

Le conseil a donné un avis favorable sur ce dossier.

9 – Demande de participation de la FNACA

A la suite de l'organisation du repas du comité l'AFN de Sainte Sigolène/ Les Villettes, le comité a pris en charge plusieurs frais. Monsieur BRUYERE Auguste, président du Comité, demande une participation financière de la commune de LES VILLETES qui recense 4 anciens combattants adhérents au Comité AFN de Sainte Sigolène/ Les Villettes.

Le conseil a décidé d'une participation de 60 euros.

10 – Dénomination et mise à jour des voies communales

Le Conseil a délibéré l'an dernier sur les noms de rue. A la suite de la demande d'une descendante de la famille RABEYRIN, il convient de renommer la rue « Chemin de la Riptarelle ». Proposition a été faite de renommer cette rue « Chemin de Bellevue »

En outre, il est nécessaire de décider d'un nom de rue pour les voies suivantes :

- Tronçon de rue partant de la rue des Fourches jusqu'au chemin de Cublaise : proposition : Rue des Lilas
- Tronçon de rue partant de la source jusqu'au carrefour de la rue du stade : proposition : rue de la source.

11 – Questions diverses

- Demande de Mme FAURE Pascale

Du fait de l'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, une redevance est versée à la commune. Pour l'année 2018, cette redevance s'élève à 967,24 euros.

Le conseil s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur le recouvrement de cette créance.

- Convention de déneigement avec les entreprises

En cas de chutes de neige importante, certaines entreprises souhaiteraient que les employés puissent déneiger leur propriété. Il a été décidé que cela **serait réalisé** sous deux conditions :

- **Les axes principaux doivent être déneigés en priorité**
- **L'intervention ne se fera que s'il s'agit de garantir la sécurité.**

- **Convention de remboursement de la taxe foncière de l'atelier-relais**

A la suite du transfert de l'atelier-relais dans le cadre de la loi NOTRe, Maître SIMONET, notaire à Dunières, prépare un acte authentique pour le réel transfert de bien immobilier. Afin de régler la taxe foncière reçue en mairie et de demander son remboursement à la CCMVR, il est indispensable d'établir une convention financière de remboursement.

Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.